

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE L'ISLE-ADAM



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2021

N° 2021/13

Date de Convocation : 26/02/2021
*L'an deux mille vingt et un, le quatre mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil, sans la présence du public (selon l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020), accessible en direct sur Facebook Ville de Parmain sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.*

Date d'affichage **PRÉSENTS :**

11/03/2021

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Philippe TOUZALIN, Renée BOU ANICH, Michel ARMAND, Laëtitia IABBADENE, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Alexis PENPENIC, Dominique MOURGET, Mario STÉRI, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRESZ.

Nombre de Conseillers

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

En exercice : 29

Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à Nadine CALVES, Martine DESRY donne pouvoir à François KISLING, Philippe DESRY donne pouvoir à François KISLING, Évelyne DURET donne pouvoir à Nadine CALVES, Louise FEINSOHN donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO, Bernard PIERRON donne pouvoir à Valérie MICHEL, Béatrice BELABBAS donne pouvoir à Antoine SANTERO, Frédéric FÉZARD donne pouvoir à Dominique MOURGET, Emilie PORTIER a donné pouvoir à Mario STÉRI, Caroline CHAZAL-MATHIEU a donné pouvoir à Dominique MOURGET.

Présents : 18

Votants : 29

Monsieur Prissette a été désigné Secrétaire de Séance.

OBJET : Demande de subvention au titre de la DSIL – équipement du poste de police municipale pour la visualisation des caméras de vidéoprotection

Vu le projet de réaménagement des locaux de la police municipale avec l'installation du matériel nécessaire au visionnage des caméras de surveillance

Considérant que le coût de ces équipements est estimé à 20 899,62 €HT soit 25 079,54€ TTC ;

Considérant que ces équipements sont éligibles à hauteur de 80 % du montant HT du projet au titre du « plan de relance » au titre de l'année 2021 ;

Considérant que le montant de l'opération sera inscrit dans son intégralité au budget ;

Considérant le plan de financement suivant :

Libellé	Coût du projet		Subvention		Montant à la charge de la ville	
	HT	TTC	% du HT	Montant	HT	TVA
Acquisition de matériel de visionnage	20 899,62 €	25 079,54 €	80%	16 719,70 €	4 179,92 €	4 179,92 €
				TOTAL		8 359,85 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

- ⇒ **SOLLICITE** la subvention auprès de la préfecture du Val d'Oise à hauteur de 80% du montant HT soit 16 179,70€.
- ⇒ **ADOpte** le plan de financement tel que ci-dessus.
- ⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux attribué.
- ⇒ **S'ENGAGE** à ne pas débiter l'installation des équipements avant la notification des subventions.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



Loïc TAILLANter,

Maire de PARMAIN